

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

levées et l'on aurait tort de renoncer définitivement à une méthode qui est loin d'avoir dit son dernier mot.

Des expériences seraient, à mon humble avis, utiles à entreprendre. Dans son plus récent ouvrage « Les méthodes de l'aménagement forestier en France », p. 181, M. Huffel rappelle qu'une expérience a déjà été tentée, mais qu'elle n'a pas été couronnée de succès. Sur l'initiative de Puton une série de contrôle avait été établie en 1886 dans la forêt de Champenoux; l'aménagement avait été réglé et appliqué par Gurnaude lui-même. La rotation était de 6 ans. Gurnaude ne tarda pas à reconnaître la nécessité d'augmenter cette rotation qu'il porta à 12 ans. A sa mort, les recépages systématiques furent supprimés et la série de contrôle devint une série de futaie claire. On ne peut s'empêcher d'observer que cette série d'expérience avait été choisie d'une façon assez singulière : dans un taillis sous futaie dont le matériel initial n'était que de 31 m³ à l'ha, il est bien évident que les coupes ne pouvaient repasser utilement tous les six ans.

Il y aurait intérêt à reprendre cette expérience non plus dans un taillis sous futaie, mais dans quelques sapinières jardinées bien choisies, car, en définitive, la Méthode du contrôle s'applique avant tout aux sapinières. Cette expérience aurait pour but de vérifier, non pas tant la valeur culturale de la méthode qui semble bien hors de contestation, que sa valeur financière : l'augmentation de dépenses qu'entraînera l'application du contrôle sera-t-elle couverte par l'augmentation des produits ? Tel est le point qu'il serait intéressant d'éclaircir. Suivant les résultats constatés, l'Administration pourrait envisager une extension de la méthode avec une augmentation corrélative du personnel. La sylviculture moderne doit, comme toutes les autres cultures, devenir intensive : si l'Etat peut produire sur le même sol un plus grand nombre de mètres cubes sans que le prix de revient du mètre cube soit augmenté, on ne comprendrait pas qu'il écartât cette possibilité. »

COMMUNICATIONS.

Statistique des forêts d'Alsace et de Lorraine.

La Direction générale des eaux et forêts d'Alsace et de Lorraine publie, chaque année, une récapitulation très complète des résultats de la gestion des forêts publiques de ces départements. Contenance des boisés, produits principaux et accessoires, prix réalisés par assortiments pour les différentes essences, prix moyens des principales essences, travaux divers, etc., tous ces renseignements sont groupés, sous forme de tableaux, pour chacune des trois conservations et chacun des 66 cantonnements (arrondissements forestiers).

La Direction générale de Strasbourg a eu l'amabilité de nous adresser la brochure n° 43, concernant l'exercice 1926, qui vient de

sortir de presse. Encore que pareille publication ait perdu une partie de son intérêt d'actualité, il vaut la peine de s'y arrêter.

La brochure comprend 63 pages de tableaux, 2 récapitulations et 4 pages de graphiques. De cette mer de chiffres, nous avons extrait les quelques données suivantes :

Contenance des forêts au 1^{er} janvier 1926.

Forêts domaniales	146.746 ¹	} 36,5 %
» indivises avec l'Etat	16.208	
» communales	199.898	44,8 %
» d'établissements publics	2.567	0,6 %
» privées (non soumises au régime forestier)	80.755	18,1 %

Contenance totale 446.174 ha

C'est, presque exactement, la contenance qu'elles avaient en 1871 (446 267 ha). Par contre, la part de la forêt privée a subi une nouvelle forte réduction (1871 : 94.929 ha; 1920 : 84.203 ha).

Produit des exploitations dans les forêts domaniales et indivises.
Ces exploitations se groupent comme suit pour l'exercice en cause :

Vente après façonnage	584.253 m ³ (95,3 %)
» sur pied	29.232 » (4,7 %)
Les recettes brutes par ha ont été de	444 fr.
Les dépenses	141 »

Soit : *recettes nettes par ha* : 321 fr.

ou encore : 85 fr. par m³ de bois exploité.

Le 16^{me} tableau est une récapitulation des recettes et des dépenses à partir de 1919, concernant les forêts domaniales et indivises (162 954 ha). Nous espérons intéresser nos lecteurs en reproduisant le résumé que voici :

Années	Exploitations		Recettes brutes	Dépenses	Produit net par ha
	Volume total par ha	bois de service	total par ha	total par ha	
	m ³	%	fr.	fr.	fr.
1919	4,3	44	174	75	99
1920	4,4	43	300	92	208
1921	4,8	48	206	86	120
1922	3,4	46	187	79	108*
1923	3,9	47	269	85	184*
1924	3,9	46	269	92	177*
1925	3,9	47	360	113	247*
1926	3,8	48	444	141	303*

* Nous avons dû modifier 5 indications du tableau original, en admettant que le produit net par ha doit être égal à la différence entre le montant du produit brut et celui des dépenses.

¹ De cette étendue, il faut déduire 3642 ha, dont 1935 ha de sol productif, qui ne sont pas destinés à la culture forestière.

Il résulte de ces indications que le produit net n'a cessé d'augmenter fortement de 1924 à 1926, bien que les exploitations montrent plutôt une tendance descendante. D'autre part, la proportion du bois de service tend à s'améliorer lentement.

Le produit brut total de ces forêts, en 1926, s'est élevé à 72.367.000 fr. (1922 : 30 millions). H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Conseil fédéral. Les journaux quotidiens nous ont appris qu'à la suite de la nomination des conseillers fédéraux Meyer et Minger, la répartition des Départements a subi quelques modifications. C'est M. le conseiller fédéral *Meyer* (Zurich) qui dirigera le Département de l'Intérieur, auquel sont rattachées les forêts et l'Ecole polytechnique. Il remplace M. le conseiller fédéral *Pilet-Golaz*, lequel a pris la direction du Département des postes et chemins de fer.

— *Nomination.* Le Conseil fédéral a confié le poste d'ingénieur forestier de 2^{me} classe, à l'inspection fédérale des forêts, à M. *Alfred Mathey-Doret*, qui l'occupait à titre provisoire depuis quelques mois.

Dans le dernier cahier du « *Praktischer Forstwirt* », organe de l'Association des préposés forestiers de la Suisse allemande, M. *R. Felber*, adjoint à l'Inspection fédérale des forêts, prend congé de ses lecteurs. Le démissionnaire a présidé pendant dix ans aux destinées de ce périodique forestier. Sa retraite est motivée par un surcroît de travail et raisons de santé.

M. *Felber* est remplacé, en qualité de rédacteur du « *Praktischer Forstwirt* », par M. *Hitz*, inspecteur forestier à Schaffhouse. Le nouveau rédacteur a commencé son activité au 1^{er} janvier. Il vient de publier, en particulier, un article fort bien pensé et très opportun sur l'amélioration de la qualité des produits fournis par nos forêts. Voilà une question de haute importance, dont les sylviculteurs auront sans doute à s'occuper davantage que ci-devant. La Société vaudoise des forestiers l'a justement inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale.

Revenant au « *Praktischer Forstwirt* », nous voulons profiter de l'occasion pour signaler les bruits qui ont couru, l'an dernier, au sujet d'une fusion de ce périodique avec le « *Marché des bois* ».

Le changement récent survenu dans la rédaction de notre confrère donne à penser que ce projet a été abandonné.

Cantons.

Grisons. Le Conseil d'Etat a mis à la tête de l'arrondissement forestier de Tiefencastel M. *Janett Andreas*, ingénieur forestier, lequel succède au regretté M. A. *Peterelli*, décédé récemment.